

PREMIÈRE PARTIE

CODE CRIMINEL

CHAPITRE PREMIER. — DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET ADMINISTRATIVES.

Article I.

Cette étude est faite surtout au point de vue médical, dans le but principal de définir le rôle du médecin devant la loi en rapport avec les questions qui touchent à l'aliénation mentale. Le médecin légiste a le devoir de comprendre la loi et partant de préciser ce qu'on lui demande.

Je dois dire que la loi et la médecine sont en conflit, au sujet de la responsabilité des aliénés telle que définie par le code criminel de 1892. Comme témoin, le médecin n'a pas à édicter lui-même la jurisprudence, il ne doit pas s'arroger le droit de rectifier ou de régenter le code pénal. Les sociétés font les lois qu'elles veulent et se protègent comme elles l'entendent. Appelé à déposer en justice il doit répondre dans le sens des questions qu'on lui pose; il ne doit pas chercher à donner au prévenu, qu'il croit irresponsable d'ailleurs, un état mental qu'il n'a pas, afin de le faire excuser par la loi, en le classant forcément dans l'une des catégories d'irresponsables reconnus par le code criminel. Mais il a le droit, comme médecin, de signaler les prescriptions légales qui sont en désaccord avec les données de la science et de réclamer que la loi s'harmonise avec la science dont elle doit suivre les progrès et la marche. Comme citoyen, il a le devoir de réclamer justice envers des malheureux victimes de la plus grande des infortunes humaines, celle de la perte de la raison et de protester contre un châtement qui s'applique à des malades. "*Furiosus ex delicto commisso non punitur, quia fati infelicitas eum excusat, et satis punitur ipso furore,*" disent avec raison les auteurs du vieux droit romain.

C'est pourquoi, après avoir défini le rôle du médecin devant les tribunaux, je parlerai dans un article spécial de la responsabilité des aliénés au triple point de vue médical, légal et philosophique et je signalerai, chaque fois que l'occasion s'en présentera, les divergences qui existent entre la loi et la science.